

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS
2012

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER – MERCIER - BRUEZ - WIART - MASSON –
LECHAPTOIS – LAUDE – CARPENTIER
MMES LAGEAT- COQUART – CATTIAUX – CACHEUX - COUVREUR

1°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 :

* vote du budget :

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

- section de fonctionnement : 628 441 €
- section d'investissement : 549 361 €

* vote des subventions aux associations :

- voir le tableau en annexe. En accord avec l'Association Sports et Loisirs, celle-ci ne bénéficie pas de subvention cette année et n'en bénéficiera pas non plus l'an prochain mais en contrepartie la commune fera l'acquisition de tapis de judo.

Adoption du budget :

2° VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Sur proposition de Mr le Maire, l'assemblée reconduit les taux appliqués en 2011, soit :

- taxe d'habitation : 10,90%
- taxe foncière (bâti) : 14,96%
- taxe foncière (non bâti) : 51,25%

3° ARRETE DU PLU SUITE AU DEPOT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Monsieur le Maire indique que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Osartis-Marquion a été arrêté par délibération du Comité Syndical Mixte Marquion-Osartis (SMMO) le 3 février 2012 et qu'il établit des règles auxquelles le PLU doit répondre.

Si le PLU est adopté sans tenir compte des prescriptions du SCOT, une mise à jour du PLU devra obligatoire intervenir dans les 3 ans.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission du PLU se réunira le 24 avril 2012.

4° DECISION RELATIVE A LA PERCEPTION DES LOYERS DU COMMERCE A CREER :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée avoir fait une demande de dossier auprès du Conseil Général afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière du Fonds de Soutien au Développement des Territoires – section FARDA pour la création d'un commerce de proximité et point poste à dans le logement de l'école maternelle.

Le Conseil Général lui a précisé que ce type d'aide n'était pas accordé pour des biens communaux destinés à une occupation à caractère privatif mais pour des projets d'aménagement visant à l'amélioration de la vie collective des habitants d'une commune.

Cependant cette aide pourrait être accordée dans l'hypothèse où la commune renoncerait à la perception des loyers pendant un certain laps de temps.

Afin de pouvoir bénéficier du « FARDA », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renoncer à la perception des loyers du commerce de proximité pendant 3 ans.

Proposition acceptée à l'unanimité.

5° DIVERS :

* permanence des Elections Présidentielles des 22 avril et 6 mai : la liste des permanences est établie pour les 2 scrutins

* Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Joël Duquenois, Président de l'association des Maires du Pas-de-Calais relatif à la condamnation de Mr Boisart Maire de Cousolre. En effet ce dernier a été condamné à une amende de 1.000 euros avec sursis, 250 euros de dommages et intérêts ainsi qu' à la prise en charge des frais de justice pour avoir giflé un adolescent . Monsieur Duquenois indique que l'association des Maires a décidé de soutenir Mr Boisart et propose de participer symboliquement à une souscription en sa faveur en lui versant une contribution de 5 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il adressera à titre personnel un chèque de ce montant à l'association.

* Monsieur le Maire invite l'assemblée à participer à l'opération nettoisons la nature qui aura lieu le samedi 21 avril 2012. Le rendez-vous est fixé à 9 heures à la Mairie.

* BA 103 : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la base va être cédée pour l'euro symbolique aux collectivités intéressées.